



Collège David Niépce  
4 Rue des Plantes  
71240 SENNECEY LE GRAND



Volley-Ball de SENNECEY  
Entre Saône et Grosne

## **SECTION SPORTIVE VOLLEY BALL.**

**Le Collège David Niépce offre la possibilité aux élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> de pratiquer le volley-ball dans le cadre d'une section sportive Volley.**

**La quantité horaire de pratique est de trois heures semaine inscrites dans l'emploi du temps de l'élève (à raison d'une semaine avec quatre heures de volley alternant avec une semaine à deux heures de volley). Cette option est placée sous la responsabilité du chef d'établissement par délégation du recteur et autorise les dérogations de secteur.**

**La section sportive volley, lieu de réussite scolaire et d'excellence pour les élèves qui souhaitent parfaire leur pratique sportive, correspond à une véritable coopération éducative au service de l'élève dans le cadre scolaire.**

**Pour les élèves qui postulent pour entrer en «section VOLLEY BALL » en 6<sup>ème</sup> :**

- Les candidatures des entrants en classe de sixième seront toutes retenues à raison de 20 places maximum. Le dossier devra être complet : fiches d'inscription en section, à l'UNSS et au club de volley seront toutes les trois obligatoires.**
- En classe de 6<sup>ème</sup>, la licence au club sera gratuite par convention avec le club sauf si l'élève a déjà été licencié au club VBS. Dans ce cas l'association sportive prendra en charge la licence UNSS.**
- La participation à un des quatre stages des vacances scolaires à Sennecey sera obligatoire afin de pouvoir intégrer la sélection départementale.**
- Les élèves sont obligatoirement licenciés à l'association sportive du collège dont la cotisation annuelle est de 25€.**
- Ils participent obligatoirement aux activités sportives volley-ball du mercredi après-midi qui sont encadrées par un professeur d'EPS et au championnat UNSS, à concurrence de deux à trois mercredis par trimestre.**
- Ils bénéficient de 3 heures hebdomadaires d'enseignement du volley-ball en plus de l'éducation physique et sportive prévue au programme de la classe.**
- En 6<sup>ème</sup> : quatre heures de volley plus quatre heures d'EPS une semaine alternée à deux heures de volley plus quatre heures d'EPS l'autre semaine.**
- Ils voient leurs résultats, leurs progrès et investissement paraître sur leur bulletin scolaire.**

Les heures de section volley sont encadrées par un professeur d'EPS du collège et par un cadre sportif du VBS, titulaire du diplôme fédéral ou du diplôme d'État.



Collège David Niépce  
4 Rue des Plantes  
71240 SENNECEY LE GRAND



Volley-Ball de SENNECEY  
Entre Saône et Grosne

## Demande d'inscription pour la rentrée 2024/2025 en

6<sup>ème</sup> SECTION sportive VOLLEY BALL

**Pas de cumul possible avec l'option bilangue**

Nom et prénom de l'élève : .....

Date de naissance : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse :

.....  
.....

Classe fréquentée en 2023/2024 : .....

Etablissement fréquenté en 2023/2024 : .....

Sport pratiqué en club en 2024 : .....

**Documents à signer : La licence club jeune et la licence UNSS.**

**Documents à fournir : une photo d'identité et une copie de la carte d'identité de l'élève ou à défaut une copie du livret de famille.**

Signature des responsables légaux :

***Inscription à rendre au secrétariat du collège en même temps que le dossier d'inscription ou de réinscription, ou à Mr Guenot si vous êtes déjà élève au collège.***

***Renseignements possibles auprès de Mr ZEGARSKI, principal du collège, au ☎ 03.85.44.84.27***